

POUR UN ACCUEIL DIGNE ET ADAPTÉ DES 234 PERSONNES SAUVÉ.E.S EN MER PAR SOS MEDITERRANEE

Pour la première fois, la France, dans sa tradition d'accueil, ouvre son port toulonnais à des personnes rescapé.e.s. sauvé.e.s en mer par l'ONG SOS MEDITERRANEE. Le collectif ALERTE PACA salue cette décision autant que l'action essentielle de sauvetage en mer, comme l'impose le droit maritime, de l'ONG SOS MEDITERRANEE.

Depuis bientôt trois semaines, ce sont 234 personnes, dont 42 mineurs non accompagnés, 4 enfants de moins de quatre ans, et au moins 14 femmes qui attendaient à bord de l'Ocean Viking de se voir attribuer un port sûr par les autorités compétentes. Certaines erraient depuis plusieurs jours en mer, sans assistance, à bord d'embarcations impropres à la navigation et dangereusement surchargées, avant d'être secourues par l'ONG. Fragilisées par leur parcours, et face à une attente sans précédent à bord de l'Ocean Viking, avec plus de 20 jours en mer, beaucoup montrent aujourd'hui d'importants signes d'épuisement, d'anxiété et de dépression, et un état de santé dégradé. Trois évacuations médicales ont été réalisées ce matin vers l'hôpital de Bastia.

Le collectif ALERTE PACA appelle les pouvoirs publics à déployer l'ensemble des moyens nécessaires pour soutenir les acteurs de terrain experts engagés dans cet accueil, et ainsi faciliter et adapter leur réponse. Le collectif ALERTE PACA remercie d'ores et déjà ces acteurs pour leur action, et souligne qu'il sera notamment essentiel d'assurer, à 10 jours de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant, la protection et la prise en charge immédiate des personnes qui se déclarent mineures. La continuité des soins engagés et la prise en charge en santé, y compris en santé mentale et soutien psychosocial, adaptée à court, moyen et long terme sont indispensables.

Pour ces personnes rescapées comme pour toutes les autres personnes en demande de protection présentes sur leur territoire, nous demandons à la France comme aux gouvernements européens de garantir un accueil digne. Cet accueil doit se faire sans discrimination, dans le respect des droits fondamentaux et des textes internationaux. Si l'accueil à Toulon de l'Ocean Viking peut être considéré comme une décision exceptionnelle au regard du droit maritime, l'accueil digne doit lui être systématique, quelle que soit les conditions d'arrivée des personnes concernées.

Les signataires :

Action contre la faim - Fondation Abbé Pierre - Médecins du Monde - URIOPSS PACA et Corse